



## Changement de société donc changement de tarifs...

Par **enzyme**, le **09/02/2009** à **14:15**

Bonjour,

je suis inscrite dans un club de gym depuis septembre 2008 et j'ai souscrit un abonnement d'un an à 30 euros/mois sous forme de prélèvement

L'ancien propriétaire a vendu son club en janvier

aujourd'hui on m'annonce que je dois signer un nouveau contrat et que l'abonnement passe à 38 euros par mois

Ai je la possibilité de contester, cela est-il légal?

merci par avance aux personnes qui voudront bien me répondre

cordialement